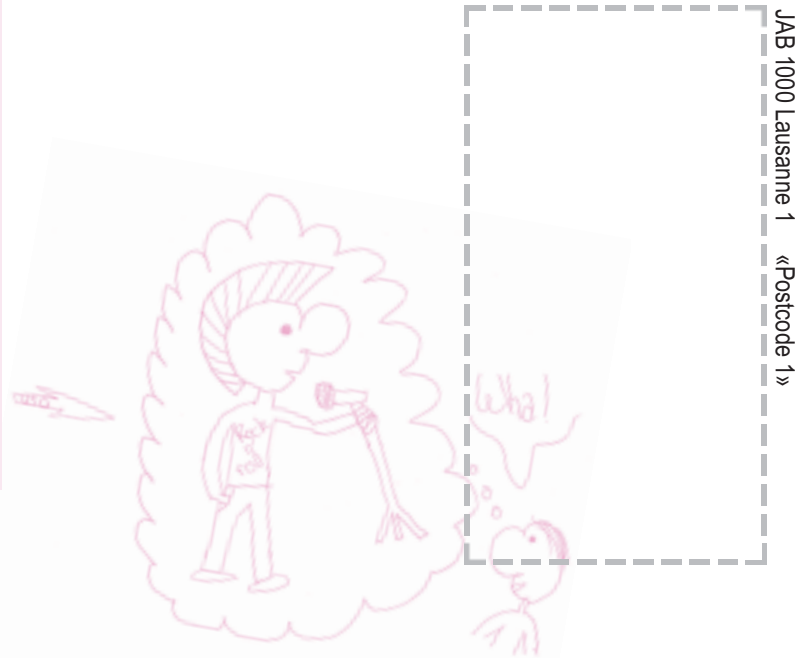


Transition école-métier... Tour d'horizon !

Edito	1
Dossier	2-8
Divers	9
Actualités du comité	10-11
Agenda	12



édito

L'automne dernier, j'ai assisté à un forum de l'économie vaudoise sur le thème : « Apprendre pour réussir demain ». J'ai été ravie, entre autres, d'écouter M. Aparicio, Directeur de Tesa, nous faire un exposé de la vision de son entreprise concernant ses apprentis : « Nous sommes là pour prendre les jeunes où ils sont et les faire grandir ». M. Philippe Guignard, grand pâtissier et président du LS, nous a livré un véritable réquisitoire en faveur des valeurs qu'un patron devrait transmettre à ses apprentis, telles que celles d'y croire, d'oser, d'avoir envie, de courage. Mais voilà, la journaliste qui a animé la table ronde de la fin de matinée leur a demandé s'ils pensaient que le niveau des élèves qu'ils reçoivent a baissé ? Un peu empruntés, ces messieurs ont finalement répondu par l'affirmative.

Non, l'école ne fabrique pas des nuls, et aborder le monde et la vie aujourd'hui demande bien plus de compétences qu'avant. Il ne suffit plus de bien savoir compter, lire et écrire pour se faire une situation et affronter la société actuelle. Les finalités de l'école obligatoire éditées par la CIIP en 2003 reconnaissent ces nouveaux besoins et fixent des objectifs beaucoup plus larges. Il est donc temps que le monde professionnel les reconnaisse aussi et s'assoient avec les représentants du monde scolaire autour d'une même table, afin de répondre aux besoins de chacun. Nous devons tisser des liens forts entre la scolarité obligatoire, post obligatoire et le monde professionnel. L'école ne peut pas porter les élèves au seuil de chaque profession. Il s'agit de reconnaître les nouvelles compétences de nos jeunes acquises au cours de leur scolarité ainsi que dans leur propre monde et de leur faciliter ainsi la transition.

Permettre à chaque jeune de trouver la place qui lui convient, se réjouir de sa créativité, de ses rêves et de ses ambitions, et surtout l'aider à construire un projet de vie, c'est le défi auquel chaque parent est confronté. Nous n'y arriverons pas tout seul. Alors respectons nos jeunes, donnons à chacun sa chance pour que tous aient encore envie d'y croire.

Sylvie Pittet Blanchette

Transition école-métier... Tour d'horizon !

Depuis quelque temps déjà, les médias se font régulièrement le relais de la difficulté des jeunes à trouver un emploi à la fin de leur scolarité obligatoire ou même en fin d'études postobligatoires. Dans ce contexte et le moment venu, de nombreux adolescent(e)s et leur famille vivent difficilement cette période de questionnement, de recherches, de doutes et d'inquiétudes.

Certains enfants ont une idée très précise de ce qui les intéresse et les motive. D'autres, pour toutes sortes de raisons, pression familiale, des copains, des résultats scolaires ou autres sont confrontés très tôt à des choix ou peut-être, plus précisément, à des non-choix. Et dans ces conditions, il n'est pas aisé de trouver sa voie.



Les filières mises en place par le canton permettent certes de nombreuses réorientations, mais il ne faut pas perdre de vue que la première orientation qui détermine en grande partie l'avenir de l'enfant se joue trop tôt, pendant le cycle de transition (CYT). Et chaque adulte sait ou se souvient à quel point il est difficile pour un enfant de cet âge de se faire une idée précise de ce qui pourrait devenir un projet professionnel.

Ce premier processus d'orientation est d'autant plus important que les études démontrent clairement combien l'origine sociale des parents est influente sur la scolarité de l'enfant et sur son orientation. Dans cette perspective, l'orientation scolaire et professionnelle se doit d'être un outil performant pour minimiser les effets de hiérarchisation et de stratification sociale que l'école encourage malgré les réformes. Ce service dont la mission est d'aider partout dans le canton les élèves dans cette gageure, survient tard auprès des écoliers (8e année) et parfois, à ce stade de la scolarité, certaines « mauvaises décisions ou orientations » ont déjà été prises.

L'Etat tente également de mettre en place des structures qui permettent à chacun de trouver la place de formation

qui lui convient à l'issue de sa scolarité obligatoire. Ces structures sont d'abord d'ordre institutionnel, mais face à l'insuffisance indéniable de places d'apprentissage pour ceux qui s'engagent immédiatement dans la vie professionnelle, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) entreprend conjointement des actions de démarchage auprès des entreprises non formatrices du canton pour les informer et les convaincre d'offrir des nouvelles places de formation professionnelle certifiantes.

À la veille de ce dernier trimestre scolaire et pour éviter de se sentir désorientés, nous vous proposons un tour d'horizon du monde de l'orientation scolaire et professionnelle !

M.K.L

Préambule

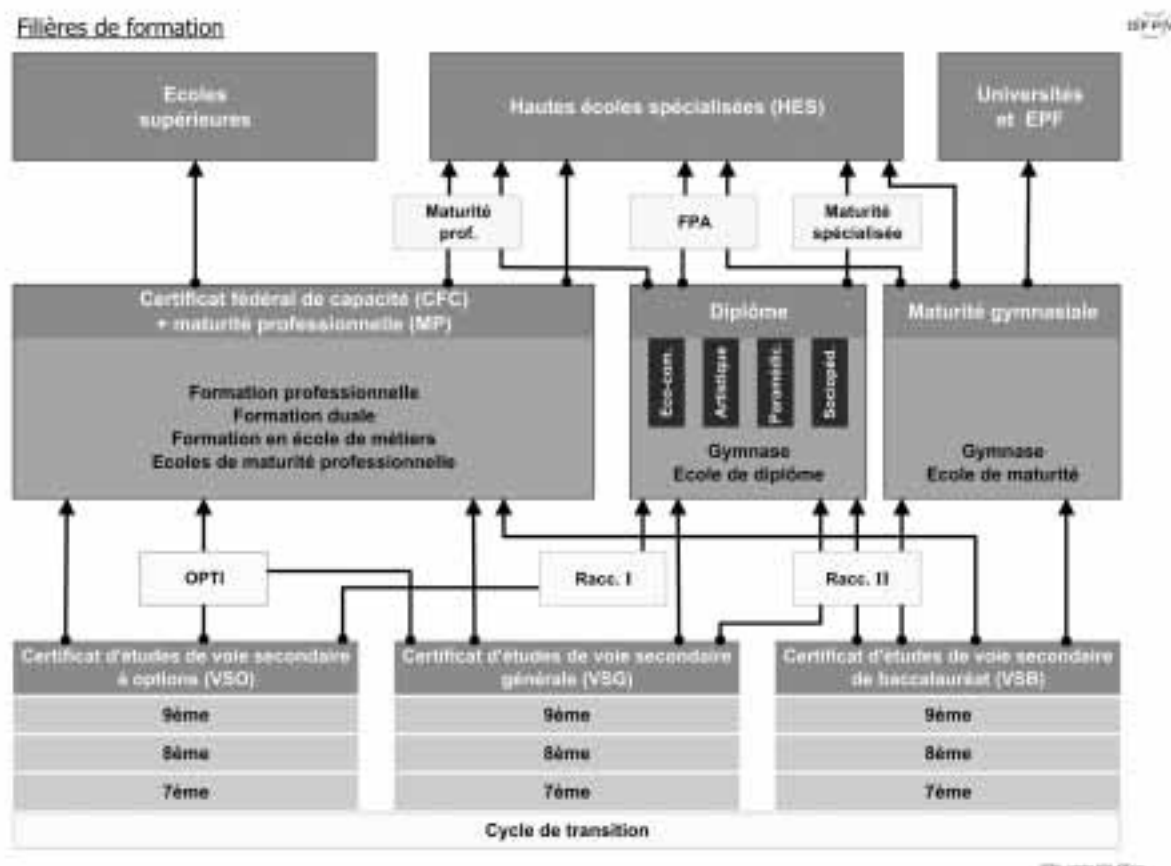
Certains clichés ont la vie dure et le monde professionnel n'échappe pas à cette règle. Certains domaines gardent encore une forte connotation masculine ou féminine. Ces images véhiculées par l'imaginaire collectif doivent disparaître pour permettre une plus grande égalité des genres.

Certains métiers requièrent certainement des aptitudes qui sont attribuées plus facilement aux femmes ou aux hommes, mais ces aptitudes sont des généralités car chaque individu varie dans son physique et son mental et peut donc, sans l'existence de préjugés, aspirer à n'importe quelle catégorie de professions. De plus, actuellement, les excuses de type force physique indispensable ne sont même plus valables puisque de nouvelles technologies permettent à des personnes moins « musclées » d'y accéder également.

C'est pourquoi il est primordial que l'orientation scolaire et professionnelle soit très attentive à ne pas perpétuer ces idées. Un effort de langage dans la présentation des métiers et la Journée Oser tous les Métiers (JOM), entre autres, contribue à une amélioration sur ce terrain, mais de gros efforts restent à faire jusqu'à une parité des effectifs dans les branches spécifiquement connotées féminines ou masculines.

Schéma des filières de formation

Pour une vue d'ensemble des différentes filières de formation à la fin de l'école obligatoire, les raccords possibles et les débouchés.



Notes :

OPTI : Office de perfectionnement scolaire de transition et d'insertion professionnelle

FPA : Formation professionnelle accélérée

EPF : Ecoles polytechniques fédérales

Rentrée 2005-2006, les statistiques

Dans son communiqué de presse du 8 décembre 2005, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) publie pour le postobligatoire, les chiffres de la rentrée 2005-2006.

Les chiffres stabilisés de cette rentrée montrent que les actions entreprises par l'Etat permettent à l'ensemble des jeunes désireux de s'intégrer dans une formation de trouver une place au sein des différentes structures mises en place.

Actuellement, environ 10'770 jeunes suivent une formation au niveau du postobligatoire :

- 32% sont en formation au sein des gymnases.
- 51% sont en formation professionnelle.

En outre, l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage permet de constater une augmentation de 250 contrats entre 2004 et 2005. Toutefois, l'offre de formations professionnelles certifiantes n'étant pas suffisante pour répondre à l'entier de la demande, 17% de ces jeunes sont en formation au sein des structures de perfectionnement, de transition et d'insertion. Au nombre de 1849, ils se répartissent entre l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), et les préapprentissage, ainsi qu'au sein des semestres de motivation (SeMo), qui relèvent du Département de l'économie.

L'orientation scolaire et professionnelle, quel est son rôle ?

Régie par la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), l'orientation scolaire et professionnelle du Canton de Vaud, sous la houlette du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), a subi récemment une restructuration. Elle se compose de cinq centres régionaux (OSP) installés à Nyon, Morges, Lausanne, Yverdon-les-Bains et Vevey (coordonnées, voir p. 8) Plusieurs de ces centres disposent de bureaux de consultations, souvent dans le cadre de structures scolaires. Ce changement devrait renforcer et concentrer les outils et les forces de travail et ainsi offrir au public une plus grande cohérence.

L'orientation scolaire et professionnelle s'adresse à tous les publics, jeunes et adultes. Dans ce cadre, sa palette de prestations est étendue. Elle édite et met à disposition de la documentation sur les métiers et les écoles, elle collabore à toutes sortes de manifestations de présentation des différentes filières professionnelles et scolaires, y compris pendant les séances d'information sur l'orientation pendant le cycle de transition (CYT). Enfin, elle offre des entretiens individuels à ceux qui en font la demande.

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, elle intervient surtout en 8e et en 9e. La possibilité d'une intervention en classe plus tôt est possible, mais à la requête d'un enseignant seulement. Un(e) conseiller(ère) en orientation scolaire et professionnelle se rend dans chaque classe deux à trois fois par année, selon son jugement du besoin de la classe.

Dans le cadre des stages professionnels, l'OSP met à disposition des listes de places. Si ce stage est pris sur le temps de l'école, l'OSP se charge également du suivi à l'aide de questionnaires aux patrons et retour de l'information à l'élève. Pour les élèves de VSO, l'OSP peut collaborer au cours intitulé Approche du monde professionnel (AMP). Ce cours, donné en classe par un enseignant généraliste, sensibilise les élèves au monde du travail. Il les guide dans la préparation d'un dossier personnel qui leur sera utile dans la recherche d'une place d'apprentissage ou d'un premier emploi.

Sur demande, un élève peut obtenir un entretien individuel, avec ses parents s'il le désire. Lors de cet ou ces entretiens, le conseiller évalue avec l'enfant ses

intérêts, ses motivations, ses capacités et ses résultats scolaires. Sur cette base, il lui donne quelques indications de professions.

Il n'est pas rare que le conseiller doive faire face à des conflits enfants-parents concernant le choix d'une filière. L'attente des parents ne correspond pas toujours aux aspirations de leurs enfants et crée parfois des tensions énormes. Dans ces cas, il est primordial que le conseiller soit à l'aise dans la gestion de ce genre de situation. (voir encadré).

Ces services, gratuits dans le Canton de Vaud, ont un coût, mais leur retour sur investissement est certain car à plus long terme, les prestations de l'OP peuvent optimiser les investissements publics et privés dans la formation initiale et continue des individus. En effet, ils augmentent leur aptitude à s'intégrer sur le marché de l'emploi et d'une manière générale, sont aussi un facteur pour une plus grande égalité des chances. Malgré cela et face aux restrictions budgétaires, la Confédération laisse aux Cantons le soin de poser des conditions cadre qui garantissent des prestations de bases gratuites mais donne la possibilité d'étoffer et développer certaines prestations de leur OP et de les facturer. De l'aveu même d'un directeur de centre régional, la demande se fait toujours plus forte, mais les ressources manquent, surtout en terme de personnel. Cette carence nuit probablement à tout le processus puisque les conseillers se voient obligés de traiter les dossiers plus rapidement avec des tests pas toujours adaptés et un suivi approximatif où trop souvent, le jeune se retrouve seul face à des résultats qu'il ne peut pas interpréter. Certains sont parfois déçus et toujours indécis après un contact avec l'OP.

Il est toutefois bon de savoir qu'il est possible de s'adresser à des conseillers(ères) privé(e)s. Leur approche est souvent mieux ciblée par rapport à l'enfant et à sa demande réelle. Leurs outils d'évaluation sont plus performants que ceux qui sont utilisés à l'OP et les analyses des résultats plus fines. La collaboration avec les parents qui sont le plus souvent les clients de cette prestation payante est plus étroite. À la fin de l'évaluation, ils reçoivent obligatoirement un retour d'information par le biais d'un dossier « lisible ».

Actuellement, La plupart des conseillers en orientation scolaire et professionnelle ont suivi la filière classique: deux ans de tronc commun en psychologie plus une spécialisation en orientation scolaire et professionnelle. Depuis la dernière rentrée universitaire et avec l'entrée en vigueur des accords de Bologne, les étudiants devront obtenir un Bachelor en psychologie suivi d'un Master en orientation scolaire et professionnelle.

Commentaires ...

Si les offices d'orientation remplissent parfaitement leur mandat d'information, il n'en est pas de même en ce qui concerne les conseils en orientation, le soutien et l'aide au choix. On peut regretter amèrement que les conseillers en orientation soient soucieux de confronter l'élève aux réalités qui sont les siennes, au point qu'ils en oublient leur rôle de soutien, de valorisation et d'espoir. Pourtant, il semble essentiel que le conseiller porte un regard neuf et dénué de préjugés sur tout élève qui s'adresse à lui. Au seuil de sa vie professionnelle, le potentiel d'un jeune ne doit pas être évalué du seul point de vue scolaire. Nous imaginons un conseiller capable d'apporter d'autres stimuli, de révéler au jeune des aspects marquants de sa personnalité et significatifs pour le choix d'une profession. Il est vrai qu'avec un poste de conseiller pour 520 élèves, on ne peut pas s'attendre à des prestations individualisées. Pourtant, au moment de bâtir un projet professionnel, chacun - et non seulement ceux qui ont les moyens de s'offrir une prise en charge privée -, oui chacun doit pouvoir construire un projet qui lui corresponde et le motive à investir l'effort nécessaire à sa formation. Pour que les chances soient égales entre tous, les professionnels de l'orientation doivent offrir à chacun des conseils ciblés.

De nombreux changements sont intervenus et interviennent encore dans les formations, les métiers ou la manière de présenter une offre d'emploi. Bien souvent, les parents ne peuvent pas soutenir leur enfant de manière optimale. C'est pourquoi, les conseils pour rédiger des lettres d'offre, un curriculum vitae, la préparation à un entretien, de même que des informations sur les droits des jeunes et des apprentis, sur les lois du travail, l'assurance chômage, les bourses d'études, font partie des prestations souhaitées pour toutes les filières de 8ème année.

Et si l'on se prend à rêver, on imagine des offices d'orientation professionnelle soucieux de mettre en place des formations professionnelles accessibles à tous les élèves, y compris ceux de VSO.

Les métiers se complexifient, la plupart des corporations le reconnaissent et en tirent fierté. Comment se fait-il alors que ni le nombre d'années, ni le nombre d'heures de cours nécessaires à la formation à un métier, ne change en conséquence ? La confrontation entre le monde scolaire et le monde professionnel dévoile une quantité de contradictions de ce genre que seule une coordination active entre eux pourra aplanir.

C.L. et D.S.



Apprentissages, mode d'emploi

Ces dernières années, le monde du travail a beaucoup changé. Le contexte économique fluctue et de nouvelles technologies voient constamment le jour et font évoluer les métiers plus rapidement. La nouvelle loi sur la formation professionnelle, révisée en 2004, tient compte de ces paramètres et prévoit une refonte totale des règlements d'apprentissage. Les termes changent également pour correspondre au mieux à la réalité de chaque profession. Ainsi, le terme d'apprentissage disparaît et fait place à une **formation professionnelle initiale de 3 ou 4 ans**. Les règlements deviennent des « ordonnances de formation professionnelle initiale » qui d'ici à 2009 doivent fixer le contenu, la durée, les objectifs et exigences de la formation sur les plans pratique et scolaire, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés (Source : www.orientation.vd.ch) de plus de 300 formations initiales. Des dénominations de métier changent aussi, relieur/relieuse devient opérateur/opératrice de médias imprimés par exemple.

Cette formation qui suit le plus souvent l'école obligatoire est orientée vers la pratique d'un métier bien précis. Elle dure 3 ou 4 ans et aboutit au certificat fédéral de capacité (CFC). Différentes filières aboutissent à l'obtention de ce certificat. La première et la plus courante, la formation duale se prépare chez un patron dans une entreprise avec des cours théoriques dans une école professionnelle, un ou deux jours par semaine. Le site www.apprentissage.vd.ch rassemble toutes les places de formation professionnelle initiale disponibles dans le canton et décrit les étapes nécessaires à la recherche d'une place.

La deuxième se déroule entièrement dans une école avec parfois des stages pratiques en entreprise. Dans les deux cas, le détenteur d'un CFC peut continuer sa formation avec une année complémentaire qui se conclut par une maturité professionnelle. Dans certains métiers, ce diplôme peut être intégré dans la formation professionnelle initiale elle-même. Après une expérience professionnelle de trois ans et un cours complémentaire de culture générale, cette maturité permet de joindre les Hautes Ecoles Spécialisées (HES).

Depuis 2005, de nouvelles formations professionnelles initiales de 2 ans s'adressent principalement aux jeunes en déficit scolaire ou linguistique qui ne pourraient pas envisager la formation de 3 ou 4 ans. À la fin des 2 ans, le candidat obtient une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) avec la possibilité de continuer pendant 2 ans pour obtenir un CFC. Parmi les dernières formations proposées, employé/employée de cuisine. (Pour plus de renseignements, voir p.8)

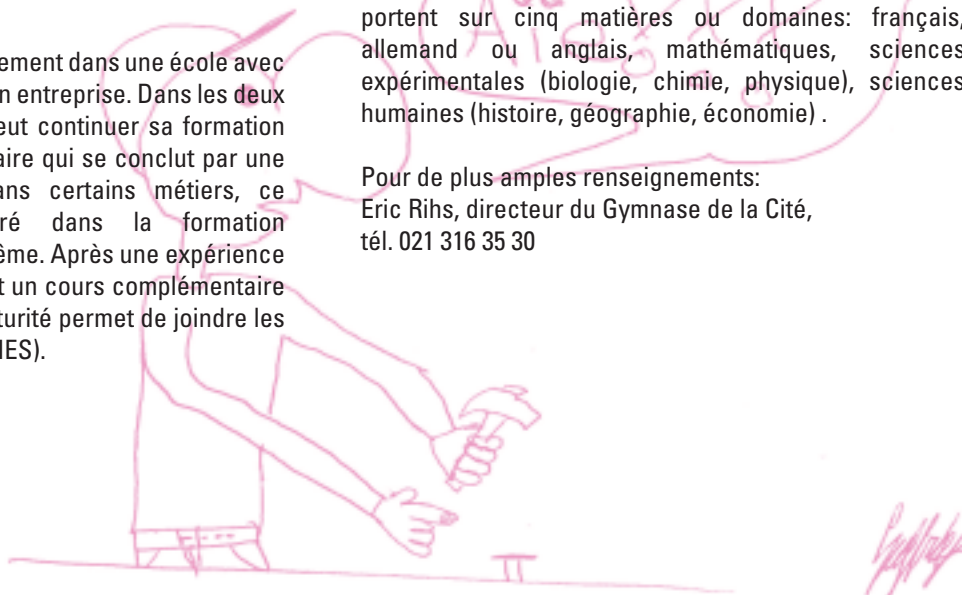
Reconnaissance fédérale pour la nouvelle « passerelle Dubs » après une maturité professionnelle

Cette formation certificative complémentaire permettra dorénavant aux détenteurs d'une maturité professionnelle de s'immatriculer dans les universités et les écoles polytechniques aux mêmes conditions que les porteurs de la maturité gymnasiale.

Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a chargé le Gymnase de la Cité d'organiser cette nouvelle formation. Des cours du soir sont également organisés notamment à l'intention des candidats qui exercent une activité professionnelle. Pour ces derniers, le Gymnase de la Cité s'est assuré le concours du Gymnase du soir.

Pour cette première année d'activité, 23 élèves suivent les cours dispensés par le Gymnase de la Cité et huit les cours dispensés par le Gymnase du soir à raison de 20 périodes hebdomadaires. Conformément à l'ordonnance adoptée par le Conseil fédéral le 19 décembre 2003, le programme et les examens de la « passerelle Dubs » portent sur cinq matières ou domaines: français, allemand ou anglais, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), sciences humaines (histoire, géographie, économie).

Pour de plus amples renseignements:
Eric Rihs, directeur du Gymnase de la Cité,
tél. 021 316 35 30





Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)

Le gymnase, école de diplôme ou école de maturité

Les élèves sortant de la voie secondaire générale (VSG) et de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) peuvent continuer leur scolarité au gymnase, respectivement en école de diplôme (débouchés et raccords en école de diplôme, voir schéma des filières, p.3) ou en école de maturité. Depuis 1995, c'est surtout les certificats de maturité ou baccalauréat qui ont subi de gros changements. Le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), adopté par le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) établit « un plan d'études cadre pour les écoles de maturité » qui laisse une certaine marge de manœuvre aux Cantons. La modification la plus importante porte sur l'option spécifique dont le choix s'est étendu ; en effet, des options comme biologie et chimie, économie et droit, espagnol, philosophie et psychologie se sont ajoutées aux options déjà existantes comme latin, grec, italien ou physique et applications des mathématiques. En troisième année, l'étudiant doit également choisir une option complémentaire et présenter un travail de maturité, sorte de mémoire, commencé en deuxième année.

Le choix de l'option spécifique n'influence en rien le futur cursus universitaire. Un certificat de maturité ouvre les portes de toutes les Facultés. Et même si un changement de cap peut être inconfortable pour certains étudiants, étudier une certaine option spécifique au gymnase et se lancer dans des études différentes à l'université reste un formidable enrichissement culturel.

L'OPTI s'adresse principalement aux jeunes qui ont réussi leur certificat de fin de scolarité en VSG et en VSO et qui pour diverses raisons n'ont pas pu directement débiter une formation professionnelle initiale ou éventuellement s'inscrire au gymnase, école de diplôme. Cette filière qui dure une année, dispense un enseignement ciblé et en rapport avec les aptitudes et les projets professionnels de chaque élève. Dans ce but, l'OPTI offre différentes possibilités d'orientation. La première met la priorité sur un complément scolaire. Dans ce cadre, certaines branches obligatoires comme le français sont enseignées dans différents niveaux de connaissances. D'autres branches à option comme le calcul médical ou les ateliers bois ou métal forment clairement une palette préprofessionnelle. Parallèlement, les élèves sont aussi encadrés de manière plus pragmatique pour les aider par exemple à préparer un curriculum vitae, à rechercher des places de stages et/ou d'emploi, ou à constituer un dossier de compétences. L'autre orientation, plus manuelle celle-là, se présente plutôt comme une préparation à la formation professionnelle avec environ 70% de pratique et 30% de théorie. Cette préparation est uniquement possible au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) à Lausanne pour environ septante jeunes.

Le semestre de motivation (SeMo)

Ces semestres de motivation pilotés par le Département de l'économie s'adressent aux jeunes sans-emploi et sans formation professionnelle. Aidés par des maîtres socio-professionnels, ces jeunes peuvent à travers différents stages en entreprise, ateliers de motivation ou cours de rattrapage scolaire, espérer trouver une place d'apprentissage correspondant aux aptitudes et aux intérêts de chacun. Pendant ce SeMo, le stagiaire perçoit une indemnité, calculée par l'Office régional de placement (ORP). Les semestres sont renouvelables une fois (12 mois maximum au total). (voir adresses des ORP, p.8)



Transition école-métier

Les sites internet à consulter absolument pour retrouver toutes les filières et les écoles jusqu'à l'université.

www.orientation.ch

www.orientation.vd.ch

www.dfj.vd.ch

Infos pratiques, renseignements...

Les centres régionaux d'orientation scolaire et professionnelle :

Centre OSP Est - Vevey (Bureaux à Aigle et Montreux)
tél. 021 925 5370

Centre OSP Lausanne, tél. 021 316 1120

Centre OSP Nord - Yverdon-les-Bains (Bureaux à Echallens et Moudon) , tél. 024 424 2030

Centre OSP Ouest – Nyon, tél. 022 994 0181

Centre OSP – Venoge à Morges (Bureaux à Cossonay et Prilly), tél. 021 801 7346

Cabinet de consultation

Boris Hürlimann, Psychologue FSP

1024 Ecublens, tél. 021 691 61 62

www.cadig.ch, info@cadig.ch

Office régional de placement (ORP)

www.emploi.vd.ch

Tél. 021 316 6104

www.apprentissage.vd.ch

répertorie toutes les places d'apprentissage disponibles dans le canton

OPTI

Saint-Martin 26

1014 Lausanne

Tél. 021 316 3167 ou 02131 69616

COFOP

L'admission passe par un stage et un entretien préalable; les demandes sont adressées directement au COFOP

Av. de Valmont 24,

1010 Lausanne,

Tél. 021 652 4051

Office régional de placement (ORP)

www.emploi.vd.ch

Tél. 021 316 6104

www.orientation.vd.ch (agenda, délais)

renseigne sur tous les délais d'inscription et d'examens d'admission (écoles, formations professionnelles initiales de 3-4 ans)

www.orientation.vd.ch (agenda, manifestations)

renseigne sur toutes les manifestations « portes ouvertes » et séances d'informations organisées par les écoles, associations professionnelles...

Planète Métiers '06, Salon de la formation et de l'apprentissage

Du 9 au 13 mai 2006 au Centre intercommunal de glace de Malley, Entrée libre

Renseignements : Centre patronal, Paudex, M. J. Desgraz, tél. 021 796 33 00

Carrefour des Métiers de l'Ouest vaudois

Du 22 au 25 mars 2006 à Nyon

Renseignements : Carrefour des Métiers, case postale 1084, 1260 Nyon 1

Salon de l'apprentissage

Du 16 au 20 novembre 2006 à Villeneuve

Renseignements : DMCommunication, Mme Dominique Massard, tél. 021 963 52 20

Forum des Métiers

Yverdon-les-Bains, date à déterminer

Renseignements : Centre OSP Nord, M. L. Knecht, tél. 024 424 20 30

Dans le bulletin 136 (décembre 2005), nous évoquions l'organisation de lignes de Pédibus pour le chemin, souvent dangereux, de l'école. Cette initiative mérite l'attention des parents et est certainement une excellente entrée en matière pour la mise en place locale de nouveaux Pédibus.

« LE PETIT ROND POINT ROUGE » : UN SPECTACLE POUR DISCUTER DE LA SECURITE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Qui ne connaît pas ces situations où, pour soi-disant garantir la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école, des parents les emmènent en voiture, créant de ce fait eux-mêmes un danger potentiel pour les autres enfants ! D'autre fois, l'enfant est accompagné à l'école en voiture pour « aller plus vite », le privant ainsi d'un effort physique naturel et nécessaire...

Le spectacle « Le petit rond-point rouge » traite justement de ces situations et de la sécurité de nos enfants sur le chemin de l'école. A quel moment peut-on laisser aller son enfant, seul, à pied, à l'école ? Comment juger s'il en est capable, s'il est prêt ? Est-ce que l'accompagner en voiture permet de garantir sa sécurité ? Quelles démarches entreprendre pour assurer au maximum la sécurité des enfants aux alentours des écoles ? La pièce met en évidence ces paradoxes que l'on vit quotidiennement en tant que parent lorsque se pose la question du trajet de l'école.

C'est d'ailleurs pour répondre aux fortes attentes des parents et des communes en matière d'information sur la sécurité routière, que la compagnie théâtrale du Caméléon a conçu ce spectacle, à la demande de l'Association Transports et Environnement, du Groupement genevois des associations de parents d'élèves et du Service de la Mobilité de la ville de Genève.

Un spectacle interactif !

Ce spectacle se présente sous la forme d'un « théâtre forum » : une pièce d'une vingtaine de minutes est jouée devant les spectateurs. Elle met en scène un couple de parents et leur fille – la famille Duchemin - à la veille du grand jour où ils vont laisser aller leur fille, toute seule, à pied à l'école pour la première fois. Dans la seconde partie, la pièce est rejouée et le public est invité à intervenir à tout moment pour modifier le cours des événements. Ce sont ces interventions et propositions du public qui nourrissent la réflexion et suscitent des discussions qui constituent la troisième partie de la soirée.

Un spectacle pour faire réfléchir les parents ...

Ce spectacle a été conçu pour un public de parents d'élèves ou d'adultes concernés par la sécurité sur le chemin de l'école : enseignants, professionnels, autorités, etc. A travers l'histoire de la famille Duchemin, les comédiens traitent de problèmes qui nous sont familiers : compatibilité des horaires scolaires et professionnels, stress, inquiétudes des parents, besoin d'émancipation des enfants, sécurité routière, insécurités sur le chemin de l'école, pollution, santé, etc.

... qui peut être présenté dans votre commune ou votre quartier

Le spectacle a déjà été joué à Genève dans le cadre de la journée internationale « A pied à l'école ». Il est à disposition des groupements de parents d'élèves, des APE, des communes et des écoles romandes intéressés. Il s'accompagne d'un document pédagogique distribué à tous les participants, qui doit permettre de poursuivre ou de nourrir la réflexion sur le thème de la sécurité sur le chemin de l'école.

Françoise Lanci-Montant
Coordinatrice Pédibus, ATE

Pour plus de renseignements :
Françoise Lanci-Montant, Bureau-Conseil ATE
Tél. 076- 344 25 27
Email : coordinatrice@pedibus-geneve.ch
www.pedibus.ch, www.lecameleon.ch

Accueil parascolaire dans le canton de Vaud, suite...

Dans le bulletin de décembre 2005, nous vous avons présenté les premiers résultats de l'état des lieux de l'accueil parascolaire que nous avons réalisé à l'aide de nos 40 groupes locaux.

Nous vous présentons, ci-dessous, la lettre ainsi que les constats que chaque groupe apé a fait parvenir à ses

candidats aux élections communales du 12 mars dernier.

Le but de l'apé-Vaud est de sensibiliser nos politiques à cette problématique et de leur demander quels sont les projets qu'ils comptent mettre en œuvre pour répondre aux besoins actuels des familles.



l'apé-Vaud
l'association de parents
pour l'école

Lieu, date

Aux candidats et candidats
aux élections municipales de mars 2006

Accueil extra-scolaire

Madame,
Monsieur,

L'Association Vaudoise des Parents d'Élèves, engagée à répondre aux besoins familiaux en matière d'encadrement scolaire et parascolaire, souhaite attirer votre attention sur le déficit de structures d'accueil pour écoliers dans nos communes.

L'état des lieux que nous avons réalisé met en évidence une carence importante de places d'accueil parascolaire. Vous trouverez le résumé de nos constats en annexe et sur le site de l'apé-Vaud.

La possibilité de concilier vie familiale, professionnelle et scolaire doit être une priorité pour les élus communaux. Dès lors, quels sont les projets que vous comptez mettre en œuvre dans ce sens ? Bien évidemment les représentants locaux de notre association sont à votre disposition pour contribuer activement à l'élaboration de votre projet.

Pour sa part, notre association poursuit son engagement dans cette direction, cherchant à consolider chaque jour davantage le partenariat école - famille.

Nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous porterez à cette question. Dans l'attente de lire vos propositions à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'apé,

Annexes : joint.

Etat des lieux des structures d'accueil parascolaire dans le canton de Vaud

Les chiffres :

- 94 000 familles dans le canton
- 82 000 enfants scolarisés (confessionnels et scolaires obligatoires)
- 71 % des mères d'écoliers ont une activité professionnelle

et seulement ... 2600 places d'accueil parascolaire existantes.

Les constats :

- Il existe une carence de structures pour répondre à la demande d'accueil parascolaire des familles (on observe une pénurie de places dans 70% des structures existantes).
- Là où il existe des structures d'accueil, les capacités sont largement dépassées, ne couvrant ainsi que partiellement les besoins réels des familles qui ont souvent besoin d'un accueil complet (avant l'école, à midi, et de 15h à 19h).
- L'offre d'accueil en milieu familial (marchés de jour) diminue considérablement.
- Plus de la moitié des structures existantes ne dispose pas d'un encadrement qualifié (professionnel de la petite enfance).
- Les communes sont encore moins bien dotées que les villes (en termes d'écoles, d'encadrement, d'infrastructures, etc.).

Le constat de l'apé :

La qualité et les structures familiales évoluent, c'est pourquoi, les familles dans lesquelles les parents exercent une activité professionnelle doivent pouvoir compter sur des structures d'accueil parascolaire et sur un encadrement adapté répondant aux besoins de leurs enfants. Cet accueil est évidemment d'autant plus nécessaire pour les familles monoparentales.

L'apé joue souvent un rôle de catalyseur et participe au lancement de nouvelles structures mais ne peut en assumer toute la gestion. A cet égard le rôle des communes est primordial.

Tous candidats que chaque commune doit répondre aux besoins des familles en matière d'encadrement des écoliers et mettre en place des structures répondant à la demande de ses habitants. Ceci conformément à l'article 65 de la Constitution vaudoise et l'article 10 du code qui sera prochainement mis sur pied par le Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (Laje).

apé-Vaud, Etat des lieux Accueil parascolaire dans le Canton de Vaud, janvier 2006

Questionnaire :

Dans le cadre du partenariat que l'apé-Vaud entretient avec la direction pédagogique du DFJ, le comité cantonal souhaite vous soumettre un questionnaire relatif à l'information que vous avez reçue cet automne concernant la nouvelle évaluation (cf bulletin No 134 de juin 2005). Nous profitons de l'occasion pour vous demander votre avis sur l'harmonisation des horaires et la journée à horaire continu.

L'association suisse des écoles à horaire continu présente différents modèles sur son site www.horairecontinu.ch. L'apé-Vaud ne s'est pas encore prononcée et ce sondage nous permettrait de prendre une direction. Bien sûr, il n'existe pas de modèle type et il faudrait trouver des solutions adaptées au contexte local. Par exemple, une structure facultative avec une pause de midi réduite qui permettrait aux élèves d'être de retour plus tôt à la maison et leur laisserait le temps de s'adonner à leurs loisirs préférés. Pour bon nombre d'enfants, le temps passé dans les transports serait ainsi réduit. Il sera également nécessaire de développer l'accueil parascolaire, ce qui va dans le sens des besoins des familles.

C'est sur l'intention que nous vous demandons votre avis, et non sur un modèle spécifique.

Les informations ainsi récoltées nous permettront de faire un premier bilan de la nouvelle évaluation et de préparer au mieux le 3ème forum du DFJ.

Merci donc de nous retourner le questionnaire encarté dans ce bulletin. Chaque opinion compte. (spb)

3ème forum du DFJ

13 mai 2006 se tiendra le 3ème forum organisé par le DFJ à Dorigny de 9h à 13h sur le thème de la journée de l'écolier. Il y sera notamment question de l'harmonisation des horaires, de la journée à horaire continu et des conseils d'établissement. Le comité cantonal vous invite vivement à participer à cette matinée d'échange et ainsi lui apporter votre soutien.

(inscription : www.dfj.vd.ch).(spb)

Nous voterons le 21 mai

Le 21 mai 2006, le peuple suisse se prononcera sur la révision des articles constitutionnels sur la formation. Cette révision qui constitue la pierre angulaire du futur espace suisse de formation, vise principalement à contraindre la Confédération et les cantons à coordonner leur action et à coopérer dans le domaine de la formation, de l'école primaire à l'université.

Ainsi, l'âge d'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et la reconnaissance des diplômes devront être harmonisés dans tout le pays. Si les cantons ne parviennent pas à s'entendre, la Confédération pourra édicter les prescriptions nécessaires. La Confédération pourra fixer les règles en matière de formation continue.

Les Chambres fédérales ont déjà adopté à une très large majorité les articles modifiant la Constitution. Comme pour toute modification de la Constitution, ces articles sont soumis au peuple pour approbation.

L'adoption par le peuple de ces nouveaux articles viendrait renforcer les efforts des cantons en matière d'harmonisation, notamment la mise en œuvre du concordat HarmoS. (CL)

HarmoS : une évolution sans révolution

Dans le même mouvement, la CDIP -conférence suisse des directeurs de l'instruction publique qui réunit les 26 conseillères ou conseillers d'Etat responsables de la formation dans leur canton- a mis en consultation son projet de concordat HarmoS, qui vise à garantir la qualité et la perméabilité du système d'éducation sur l'ensemble du pays.

Les cantons qui adhèrent à ce concordat s'engagent à harmoniser les objectifs et les structures de la scolarité obligatoire.

Concrètement, HarmoS prévoit que l'âge d'entrée à l'école obligatoire soit fixé à 4 ans révolus, la date butoir étant de 30 juin. L'école enfantine devient donc obligatoire.

Dans les classes enfantines, les enfants seront initiés dès le départ aux apprentissages scolaires. La durée de la scolarité obligatoire passe alors de 9 à 11 ans, répartis en 8 ans de primaire (enfantine incluse) et 3 ans de secondaire (7-8-9ème). A noter que le canton de Vaud est le seul canton romand à n'avoir que 4 années de classes primaires.

Particulièrement intéressant pour les parents, HarmoS «privilégie les horaires blocs» (harmonisation des horaires) et demande qu'«une offre appropriée de structures de jour» (cantines, devoirs surveillés, encadrement des élèves en dehors des heures d'école) permette de répondre aux besoins. La fréquentation de ces structures ne sera pas obligatoire, mais il y a une réelle volonté de faciliter la gestion du quotidien dans les familles.

Il y a également volonté de déterminer des standards en terme de compétences de base que les élèves suisses doivent maîtriser en fin de 2ème, 6ème et 9ème actuelle. HarmoS se donne également les moyens de vérifier et développer la qualité du système à l'échelon Suisse.

La CDIP tiendra compte des résultats de la consultation avant d'entériner le projet. Les cantons pourront alors y adhérer (au plus tôt en 2009). Il faudra que 10 cantons au moins signent le concordat pour qu'il entre en vigueur. Après quoi les cantons auront 4 ans pour s'y adapter.

L'application du concordat HarmoS ne dépend pas de l'approbation des nouveaux articles constitutionnels sur la formation (voir ci-dessus), mais les contenus sont étroitement liés et son application serait facilitée par les nouveaux articles proposés pour la Constitution.

(CL)

Pour en savoir plus www.cdip.ch

Prochaines CoRep (Commission des Représentant-e-s des groupes locaux) :

- 29 mars 2006 à Mézières
- 25 avril 2006 à Rolle
- 18 mai 2006 (Assemblée générale des délégués) à Crissier
- 19 juin 2006 : Bief-Venoge

Si vous êtes intéressé-e à y assister, adressez-vous à votre groupe local !

APE Le Mont et environs

- « Réussir l'éducation des enfants sans punition ni récompense », par Mme Ariane Rossat, enseignante et médiatrice scolaire. Cette conférence aura lieu le mardi 4 avril 2006 à la grande Salle du Mont dès 20h30 et fera suite à l'Assemblée générale qui débutera à 19h30. Entrée libre et collation offerte après la conférence.
- A l'occasion de la traditionnelle « Foire de Mai », une grande vente de jouets sera organisée le samedi 13 mai 2006 à la Grande Salle du Mont, de 9h00 jusqu'en fin d'après-midi.

APE Aigle-Ollon

- L'assemblée générale aura lieu le 29 mars 2006 à 19h à la salle de musique du collège de la Grande-Eau, à Aigle. Une conférence d'Action-Innocence intitulée "Les généralités sur internet et vos enfants" suivra à 20h.
- Une autre conférence avec Action-Innocence sur le thème "Atelier spécial Blog" (journaux intimes sur le web) est prévue le 27 avril 2006 à 20h à l'aula du collège de Perrosalle à Ollon.

APE Baulmes-Chavornay-Orbe

- « La violence n'est pas une fatalité » avec Madame Pfistner Sylviane d'Espace Ressource à Lausanne. Débat ouvert à tous les parents le 5 avril à 20h15 au casino d'Orbe.

APE Rolle et environs

- 24 et 25 mars : Troc de printemps (vêtements de 4 à 16 ans et matériel de sport), Cantine du collège des Buttes à Rolle. Dépôt vendredi, vente samedi 10h à 11h30. Renseignements au 021 826 09 02
- Jeudi 6 avril : Assemblée générale à 18h30 à la Salle des Chevaliers, Château de Rolle, suivie d'une conférence-débat « L'école entre autorité et zizanie » à 20h.
- 6 mai : Bourse aux jouets à la Salle communale de Rolle. Les enfants vendent eux-mêmes leurs jouets, livres, cd etc... Sur inscription. Renseignements au 021 825 23 70
- ALARME T : Groupe de travail et de prévention contre les toxicodépendances et les comportements à risques. Collaboration APERE - Autorités communales - Direction des écoles - Groupe santé du Martinet - Centre de rencontre et d'animation Sésame - Paroisse - Bus prévention - FVAA - Police - Gendarmerie... Renseignements au 021 825 41 96
- Coup de pouce : Devoirs surveillés en collaboration avec le collège des Buttes. Renseignements au 021 826 09 02

APE 5C

- Le groupe APE 5C organise un séminaire de communication en famille (CNV) niveau II du 4 mai 2006 au 15 juin 2006.
- Un après-midi de bricolages de Pâques aura lieu le mercredi 5 avril 2006 : Renseignements et inscriptions au 022 328 02 63 ou cgaleno@bluewin.ch

APE Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon

- Samedi 1er avril 2006 de 9h00 à 11h30 au complexe sportif scolaire de Vallorbe :
Vente de seconde main - Printemps - été (vélos, rollers, planches à roulettes, jeux d'extérieurs, jouets, livres, habits) Renseignements au 021 843 36 67, Jacqueline Collet
- Assemblée générale ordinaire le jeudi 17 mai 2006 à 20h00 à la Salle polyvalente du Complexe Scolaire de Vallorbe. L'assemblée sera suivie d'un moment d'échange et de discussion autour du verre de l'amitié.

APE Terre Sainte

- Jeudi 22 mars 20h00 à la salle communale de Crans tous les parents qui souhaitent trouver des réponses aux questions qu'ils se posent autour des devoirs à domicile peuvent se joindre à nous. Avec la participation de deux enseignants, d'une psychologue scolaire, d'une représentante de la DGEO et d'une kinésologue.
- Samedi 29 avril, cours pratique de sécurité à vélo donné par l'Association Cyclic. Renseignements et inscription au 022 776 09 07

Vous cherchez un appui scolaire pour votre enfant en difficulté :

Centre vaudois d'aide à la jeunesse - CVAJ
Ch. de Pré-Fleuri 6 - 1006 - Lausanne
Renseignements : 021 613.40.40 - EMail: info@cvaj.ch
Url : www.cvaj.ch

Université de Lausanne - Service des affaires socio-culturelles
Jobs pour étudiants - Appuis scolaires
Renseignements : 021 692 21 21, Email : travail@unil.ch
Url : www.unil.ch/emploi

Association Vacances des Jeunes - Lausanne

Le nouveau programme de camps pour enfants et adolescents pour l'été 2006 est disponible auprès du secrétariat. Les personnes désireuses de faire partie d'une équipe d'encadrement peuvent également s'y annoncer.

Vacances des Jeunes - Rue de la Louve 3 - CP 1497 - CH - 1001 Lausanne, tél. 021 311 96 18 (le matin 9-11h), fax 021 311 96 19
E-mail : vdj@vdj.ch - www.vdj.ch

**Vous avez déménagé ou en avez l'intention.
Faites-le nous savoir, pour que nous puissions
vous informer de l'existence du
groupe apé le plus proche.**

Annoncez-nous vos manifestations, conférences, spectacles, etc.

Délai de rédaction 22 mai 2006 (parution: mi-juin 2006)
Adresse rédaction Murielle Kathari Lauritzen, La Corrayette, Goumoens-la-Ville, Tél. 021 881 15 68, murielle.lauritzen@freesurf.ch
Bulletin réalisé par Murielle Kathari Lauritzen, Christiane Lavanchy, Marie-Carmen Lenarth, Sylvie Pittet Blanchette, Emmanuelle Roth
Illustrations Geoffroy et Thibault
Mise en page Raffaele Amigoni - Imprimerie Afonso, Lonay
Etiquetage et routage La Morgette, Morges

Tirage à 6'000 exemplaires

Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

E-mail: _____

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)